

TPT 03

Laine de verre

EN 13162 / sia 279.162 MW EN 13162-T6-SDi-CP5



with **ECOSE**[®]
TECHNOLOGY



TPT 03

Panneau d'isolation phonique à impact en laine de verre compactée et élastique, incombustible, isolant thermique et acoustique, non corrosif, résistant à la déformation et au vieillissement.

Highlights

- Isolant en laine de verre avec ECOSE[®] Technology
- Panneau isolant contre les bruits d'impact laine de verre

Build on us.

TPT 03



Domaines d'application

Pour l'isolation contre les bruits d'impact et les bruits aériens ainsi que pour l'isolation thermique des sous-planchers flottants, approprié pour des charges utiles jusqu'à 5 kN/m².

Application

Prière de se référer aux directives de pose respectives. Les normes en vigueur et les règles reconnues de la technique s'appliquent également.

Programme de livraison

Épaisseur	mm	20	25	30
Longueur	mm	1250	1250	1250
Largeur	mm	600	600	600

Conditionnement : paquets de panneaux resp. emballage grand format (paquets de panneaux sur palette perdue). Emballage : film rétractable. La commercialisation se fait par des revendeurs spécialisés.

Caractéristiques techniques

Spécifications	Symboles	Description / Données			Unité	Norme
Comportement au feu	Euroclass	A2 – s1, d 0			–	EN 13501-1
Température d'utilisation	–	jusqu'à 150			°C	–
Masse volumique env.	ρ	90			kg/m³	EN 1602
Rigidité dynamique	s'	9	5		MN/m³	ISO 9052-1
Compressibilité	c	≤ 3			mm	EN 13162
Coefficient de résistance de diffusion de vapeur	μ	1			–	EN 13162
Résistance spécifique à l'écoulement de l'air	Ξ	≥ 5			kPa s/m²	EN 29053
Capacité thermique spécifique	Cp	1030			J/(KgK)	EN12524
Valeur nominale de conductivité thermique	λ _D	0,032			W/mK	EN 13162
Épaisseur	d	20	25	30	mm	–
Valeur nominale de la résistance thermique	R _D	0,60	0,75	0,90	m²K/W	EN 13162

Les caractéristiques de cette fiche technique correspondent à l'état de nos connaissances et à nos expériences à l'heure actuelle. Les connaissances et l'expérience ne cessent d'évoluer. Veuillez à toujours utiliser la dernière édition de cette fiche technique. La description des applications du produit peut ne pas tenir compte de conditions spéciales et de la situation dans des cas particuliers. Vérifiez que nos produits sont adaptés à l'usage concret prévu.

Certificats



ECOSE® TECHNOLOGY

Les produits en laine minérale fabriqués par Knauf Insulation à l'aide de la technologie ECOSE® contiennent un liant sans formaldéhyde qui consomme jusqu'à 70% d'énergie en moins que les liants traditionnels et qui, contrairement aux produits chimiques à base de pétrole, est issu de matières premières renouvelables. Cette technologie a été développée pour les produits Knauf Insulation en laine minérale ou en laine de verre afin de réduire l'impact sur l'environnement, sans pour autant perdre en performance thermique, acoustique ou de résistance au feu. Les matériaux isolants fabriqués avec la technologie ECOSE® ne contiennent ni colorants artificiels, ni agents colorants ou blanchissants.



BLAUER ENGEL (ANGE BLEU)

Le label de protection de l'environnement «Blauer Engel» a été attribué à Knauf Insulation pour de nombreux matériaux isolants en laine minérale dotés de la Technologie ECOSE®, Knauf Insulation Supafil, produits d'isolation soufflés et de laine de bois Heraklith®. Ces produits ont été récompensés pour leur respect de l'environnement et leur absence de polluants.



CERTIFICAT INDOOR AIR COMFORT GOLD

Knauf Insulation est la première entreprise au monde à avoir reçu le très convoité certificat Indoor Air Comfort Gold d'Eurofins. Au printemps 2010, Knauf Insulation a reçu le label de qualité dorée pour ses matériaux isolants en laine de verre non revêtus dotés de la Technologie ECOSE®. Il souligne que les produits répondent à tous les critères européens en matière de qualité de l'air intérieur.



MARQUAGE CE

En apposant le marquage «CE», un fabricant de l'Union européenne déclare qu'un produit donné satisfait aux exigences applicables définies dans les normes d'harmonisation correspondantes et que cela a été prouvé par la procédure d'évaluation de la conformité appropriée. Le marquage CE garantit que les produits étiquetés peuvent être commercialisés sans restriction dans l'UE (ou l'EEE) et garantit au consommateur une protection uniforme dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Le marquage CE n'est pas une preuve de qualité ni un label de qualité.



LABEL DE QUALITÉ RAL

Les matériaux isolants Knauf Insulation portant le label de qualité RAL, convainquent par leurs excellentes propriétés de protection contre la chaleur, le son et les incendies. Ils sont inoffensifs pour la santé et conformes à la directive européenne 97/69 de la Commission européenne. La laine minérale est fabriquée d'après des matières premières durables et constitue un produit de qualité respectueux de l'environnement, économique et sans danger pour une large gamme d'applications.



CERTIFICAT EUCEB

Tous les produits en laine minérale distribués par Knauf Insulation se composent de fibres non classées et sont certifiés par l'EUCEB. EUCEB (European Certification Board for Mineral Wool Products) est une initiative volontaire de l'industrie de la laine minérale. Il s'agit d'un organisme de certification indépendant qui veille à ce que les produits soient fabriqués à partir de fibres répondant aux critères de cancérogénicité selon la note Q de la directive européenne 97/69 / CE et du règlement (CE) 1272/2008.



CONFORMITÉ ECO-1

Le produit répond aux exigences les plus élevées d'eco-bau et de MINERGIE-ECO en ce qui concerne les aspects écologiques et sanitaires et reçoit la note eco-1. Convient parfaitement à MINERGIE-Eco, priorité no1 selon Eco-CFC.

Declare. DECLARE

Le label Declare évalue un produit en fonction de sa conformité avec toutes les obligations prévues pour la sélection de produits de construction qui respectent la norme du Living Building Challenge 4.0, y compris la bonne qualité de l'air intérieur, une acquisition responsable et une exemption de tout produit chimique.

Resulation notre système de reprise

Élimination de la laine de verre, de la laine de roche et du Tektalan de Knauf Insulation

Les matériaux isolants minéraux non biodégradables, tels que la laine de verre, la laine de roche et le Tektalan, doivent être éliminés de manière appropriée. Knauf Insulation propose un service de reprise des chutes de panneaux de laine de verre, de laine de roche et de Tektalan.

Exigences relatives au contenu des BigBags de Knauf Insulation

Recyclez vos déchets d'isolants avec Knauf Insulation : c'est rapide, simple et durable! Nous acceptons uniquement la laine de verre, la laine de roche et le Tektalan triés par type et conditionnés dans nos BigBags spécialement prévus à cet effet, avec des scellés visibles, exempts de contrecollage, de revêtement et de salissures.

Enlèvement gratuit en magasin spécialisé ou sur chantier

Dès que vous avez collecté 5 grands ou 10 petits BigBags, nous enlevons gratuitement le matériau soit chez le revendeur spécialisé, soit directement sur le chantier grâce à notre service d'enlèvement. Le prix d'achat des BigBags couvre les frais de reprise. L'enlèvement est assuré dans un délai d'une semaine ouvrable.

Reprise des palettes à usage unique

Restitution des palettes à usage unique Knauf

Knauf Insulation propose une solution durable pour la réutilisation des palettes à usage unique. Ces dernières sont directement collectées sur votre chantier, traitées et réintégrées dans le cycle d'utilisation. Ainsi, nous réduisons ensemble la consommation de bois, diminuons les émissions de CO² et minimisons les déchets.

Remarque

- **Quantité minimale** : Au moins **15 palettes** doivent être prêtes à être enlevées par lieu de chargement.
- **Empilage correct** : Les palettes doivent être correctement empilées et prêtes à être transportées.
- **Accès au chantier** : Un accès libre ainsi qu'un accès sans problème aux palettes stockées doivent être garantis.
- **Palettes acceptées** : Seules les **palettes à usage unique de Knauf Insulation** sont reprises (indépendamment de la technologie utilisée).
- **Critères d'exclusion** : Les **palettes défectueuses ou qui ne sont plus empilables, les palettes très sales ou souillées de peinture** ne sont pas reprises.

L'enlèvement des palettes est gratuit, mais doit faire l'objet d'un avis préalable et a lieu en général dans un délai d'une semaine ouvrable.

Pour cela, veuillez-vous adresser à :

Service clientèle Knauf Insulation T : +41 62 889 19 90 / Courriel : kundenservice-schweiz@knaufinsulation.com